

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de  
**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 février 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1101, ch. Kataway (matricule 6673-11-9302). La demande concerne une galerie qui empiète de 5 mètres dans la marge de recul arrière au lieu de 2m, ce qui contrevient à l'article 6.5.3 du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 4<sup>e</sup>  
jour de février deux mille vingt-deux (2022)**

  
Directeur général

=====  
Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour de février **deux mille vingt-deux (2022)**.

  
Directeur général